



NATIONALE D'ELEVAGE

DU CLUB DU BOUVIER DES FLANDRES ET DES ARDENNES



CEC LA SOUTERRAINE
ENGAGEMENTS SUR CEDIA



17 SEPTEMBRE 2023

Conformité au Standard :
Mr Dominique VIZZARI

16 SEPTEMBRE 2023

Concours de RING :

Mr Jean-Pierre CARRIERE

NHAT:

Mr Jean-Luc VADAKARN



LE MOT DU PRÉSIDENT

Avant tout, merci d'être présent à cette 63eme Nationale d'Elevage.

Nous nous réjouissons d'accueillir chaque année un peu plus de Bouviers des Ardennes mais ne nous cachons pas les choses, nous aurions aimé avoir plus de Bouviers des Flandres. Nous en savons les raisons, qui sont multiples et nous allons travailler à refaire venir du monde dans ce qui doit être la fête du Bouvier.

En attendant, hors de question de se laisser aller à la morosité, comme chaque année le Club et l'équipe de La Souterraine se sont mis en 4 pour vous accueillir et vous proposer des activités autour de l'utilité le Samedi avec le NHAT, le Concours de RING, les TAN et les tests. Le Dimanche sera consacré à la conformité sous les regards de M. Vizzari et de M. Thévenon, son assesseur.

Alors nous vous souhaitons de passer un bon moment entre passionnés de Bouviers des Flandres et des Ardennes !



63^e Exposition Nationale d'Élevage

Club Français du Bouvier des Flandres et des Ardennes

Affilié à la Société Centrale Canine, reconnue d'Utilité Publique

Bureau & Comité

Président

Mr Claude Lefranc
17, Avenue du Château
93220 Gagny – France
Tél : 01 43 30 45 32 – 06 62 65 45 32
claude.lefrancbouvier@gmail.com

1er Vice-Président

Monsieur Franck Ambre
La Roche du Bouvier
744, La Côte Levée
88370 Plombières les Bains
Tél : 00 09 46 65 68
franck.ambre@orange.fr

2nd Vice-Président

Monsieur Jean Kerfriden
Ferme La Gatellerie – RD 605 – La Gatellerie
77820 Le Chatelet en Brie
Tél : 01 60 69 47 43 – 06 85 08 40 00
jean.kerfriden@wanadoo.fr

Membres

Madame Marie-Geneviève Champromis
21, rue de la Grisière
71000 Macon
Tél : 03 85 32 08 37 – 06 84 46 83 96
mgcps@free.fr

Madame Michèle Gaulier
6, rue de la Fontaine
58270 St Benin d'Azy
Tél : 03 86 58 40 87
gaulier-michel@wanadoo.fr

Madame Christiane Lagnié
37, Allée Dou Rigau – Le Courcoussier Bas
83560 St Julien le Montagnier
Tél : 04 94 80 01 34
lagniechristiane.net@wanadoo.fr

Madame Michèle Serpaggi
42, rue des Orphéons
13013 Marseille
Tél : 04 91 68 52 01
michelle-srpa@hotmail.fr

Siège Social

Club Français du Bouvier des Flandres et des Ardennes
596, Chemin du Halage
62370 Guempes

Secrétaire

Madame Annie Lombardi
21, Rocade du Belvédère
83140 Six Fours les Plages
Tél : 04 94 07 17 92
secretariat@bouvierdesflandresetdesardennes.club

Trésorière

Madame Françoise Leroux
596, Chemin du Halage
62370 Guempes
Tél : 03 21 82 25 02 – 06 78 82 86 77
tresorerie@bouvierdesflandresetdesardennes.club

Monsieur Gérard Cacheux
5, rue d'Altkirch
68560 Bettendorf
Tél : 03 89 67 80 28 – 06 72 36 84 30
cacheuxgerard@orange.fr

Monsieur Michel Delage
19 Rue Lansade
33420 Rauzan
Tél : 05 57 84 13 33
delage.stephan@wanadoo.fr

Monsieur Bernard Lagnié
37, Allée Dou Rigau – Le Courcoussier Bas
83560 St Julien le Montagnier
Tél : 04 94 80 01 34
lagniechristiane.net@wanadoo.fr

Les Commissions

Les responsables

Commission élevage	Madame Françoise LEROUX
Commission des juges	Monsieur Jean KERFRIDEN
Commission des litiges	Monsieur LAGNIE Bernard
Commission utilisation	Monsieur Claude Lefranc
Obéissance	A définir
Campagne	Monsieur Michel DELAGE-STEPHAN
Mondioring	Monsieur Pascal Hecquet
RCI	A définir
Ring	A définir
RU	A définir
Pistage Français	Madame Chantal Le Clairche
Troupeau	A définir
Commission des expositions	A définir
Responsable de la boutique	Madame Michelle Serpaggi
Chargé des Bouviers des Ardennes	Monsieur Jean Kerfriden
Chargé de collecter les résultats de travail :	Madame Françoise LEROUX

Membres d'honneur décédés

Président

M. Thorp, M Racque, M. Shine

Vice-Président

M. Le Lann

Membres

Mesdames Jousse, Rossi, Vernet, Gelineau, Veysset

Messieurs Malaquin, Pouchain, Langlois

Les délégués

Responsable des Délégations : Madame Christiane LAGNIE

1 - Région parisienne/Ile de France/Outre-mer/Etranger

Délégué territorial : Jean KERFRIDEN

2 - Région Nord-ouest

Délégué territorial : A définir

3 - Région Nord-est

Délégué territorial : Gérard CACHEUX

4 - Région Sud-est

Délégué territorial : Bernard LAGNIE

5 - Région Sud-ouest


Délégué territorial : Michel DELAGE STEPHAN


Remerciements


63^e Exposition d'Élevage et de Championnat avec attribution du CACS de la SCC Club Français du Bouvier des Flandres et des Ardennes

affilié à la SCC, reconnue d'Utilité Publique

Représenté par le Président du CFBFA qui remercie :


 Monsieur Etienne LEJEUNE, Maire de la Ville de la Souterraine

 Le Président et les membres du Club d'Education Canine de la Souterraine pour leur accueil


 Le Service Vétérinaire et Environnement, DDCSPP de la Creuse (GUERET)


 Messieurs les Docteurs Vétérinaires

 Messieurs les juges de conformité au standard, juges de travail

 Les testeurs et les Hommes Assistants

 Les éleveurs présents et tous les participants

 Les membres du Comité et du Club qui se sont particulièrement investis pour la réussite de cette manifestation

 Sans oublier tous les bénévoles pour l'aide qu'ils nous ont apportée.

Merci à vous tous qui participez à cette grande fête du Bouvier des Flandres et des Ardennes

Nous vous souhaitons de passer un très agréable moment en notre compagnie.

Bienvenue à toutes et à tous

Programme

Samedi 16 septembre 2023

- 🚩 **8h** : Brevet et épreuves de Ring 1 2 et 3
JUGE : Monsieur Jean-Pierre **CARRIERE**
H. A : Messieurs D. **MADELENAT** (CCE 23) N1 - J. **TONIN** (SCA 87) N2 -
C. **LEDON** (CCE 23) N1
- 🚩 **9h30** CSAU – NHAT (toutes races) – (CANT Bovins)
JUGE : M Jean-Luc **VADAKARN**
- 🚩 **12h** : repas pris sur le terrain du CEC La Souterraine
- 🚩 **14h30** :
➤ TAN – Test de caractère
Testeur : Claude **LEFRANC**

➤ Reprise des épreuves de ring
- 🚩 **18h30** : Assemblée Générale
- 🚩 **20h** : repas du club sur le terrain du CEC La Souterraine.

Rappel à tous les participants :

Les organisateurs de cette Nationale d'Elevage 2023 font appel au civisme et à la simple bonne éducation des exposants pour qu'ils laissent les lieux mis à notre disposition dans le même état de propreté qu'ils les ont trouvés lors de leur arrivée. Les installations mises à notre disposition par l'organisateur doivent rester le plus propres possible.

***Des poubelles sur le site, des sacs sont à votre disposition au cas où....
Merci d'avance pour votre coopération....***

Dimanche 17 Septembre 2023

- 🇳🇱 **De 8h à 9h**, accueil des participants

- 🇳🇱 **A partir de 9h**, confirmations :
 - Bouviers des Ardennes et Bouviers des Flandres : M Dominique **VIZZARI**

- 🇳🇱 **A partir 10h**, jugement de Conformité au standard
 - Bouvier des Ardennes et bouviers des Flandres : M Dominique **VIZZARI**, assesseur M Alain **THEVENON**

- 🇳🇱 **12h** : repas pris sur le terrain du CEC la Souterraine
 - Tombola : Plusieurs lots surprise.
Son tirage se fera dès que la grille sera complète.

- 🇳🇱 **A partir de 14h, dans le ring d'honneur**
 - M Dominique **VIZZARI** jugera les lots d'élevage, paires et couples puis classera les quatre meilleurs de chaque classe (sauf les classes Baby et Puppy), et attribuera les CACS et RCACS, en présence du Président du CBFBA.
 - Remise des récompenses
 - Test complémentaire (les informations vous seront données sur le site de la Souterraine).

**Les inscriptions au poteau pour le test complémentaire
seront acceptées dans la limite des places disponibles**

CSAU – NHAT – Juge Mme Delphine VAUCOULOUX

TAN – Test de caractère

- ✓ Testeur M Claude **LEFRANC**
- ✓ Homme Assistant **M J. TONIN**

Test Complémentaire

- ✓ Testeur M Claude **LEFRANC**

Brevet – Concours en ring

- ✓ Juge M Jean-Pierre **CARRIERE**
- ✓ Hommes Assistants M D. **MADELENAT**, M J. **TONIN**
et M C. **LEDON**

Confirmations

- ✓ Bouviers des Flandres et des Ardennes : M Dominique
VIZZARI

Jugement de Conformité au standard

- ✓ Bouviers des Ardennes et bouviers des Flandres :
M Dominique **VIZZARI**
- ✓ Assesseur : M Alain **THEVENON**

Impression du catalogue et des feuilles d'engagements diverses par



SARL – 31230 COUEILLES – FAX 05 61 88 66 42
R.C.S. TOULOUSE B 389912189
Adresse INTERNET : <http://www.cedia.fr>
E-mail : expo@cedia.fr

Prix et Récompenses offerts par le CFBFA



Dans le ring d'honneur

Coupes et trophées pour les épreuves de travail

Meilleur de l'exposition

Meilleur de race

Meilleur de sexe opposé

CACS Mâles et Femelles

RCACS Mâles et Femelles

Meilleur de chaque classe

2^{ème} 3^{ème} et 4^{ème} EXC (puppy, baby/groupe compétition/ CJ/CI/CO/CT/

Champion et vétérán)

Non classé

Lot d'élevage

Meilleur couple, paire

Les récompenses ne sont pas cumulables

Un cadeau est offert à tous les exposants

REGLEMENT DE L'EXPOSITION AVEC ATTRIBUTION DU CACS

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : la clôture des engagements est fixée au 05 septembre 2022

ARRIVEE ET JUGEMENTS : l'accès de l'exposition sera ouvert le Samedi et le Dimanche à 08h00.

Les Brevets et le Concours en Ring démarreront le Samedi à partir de 8h. Les CSAU, NHAT à partir de 09h30, les TAN et les TESTS* auront lieu à partir de 14h30.

Les jugements de conformité au standard se dérouleront le Dimanche à partir de 09h00 et commenceront par les confirmations.

SERVICE VETERINAIRE : Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant l'entrée qu'au cours de l'exposition. **La décision du service vétérinaire est sans appel.**

En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendante de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

CONFIRMATIONS : 15 mois est l'âge minimum requis pour les Bouviers des Flandres.

Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire demandé n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte de tatouage ou d'identification électronique. En cas de doute, ils font foi.

Pas de confirmation au cours des jugements.

ENGAGEMENTS : les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines.

Seront refusées : toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition. Sauf omission ou erreur informatique.

Il sera perçu un droit d'engagement suivant le tarif imprimé sur la feuille. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris. Les droits d'engagements doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter.

CLASSES D'ENGAGEMENT : la date prise en compte pour déterminer l'âge est la date anniversaire le jour précédent l'exposition. Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office suivant son âge.

CLASSE INTERMEDIAIRE : Donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Ouverte et Travail. Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois.

CLASSE OUVERTE : Donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Intermédiaire et Travail. Pour les chiens âgés d'au moins 15 mois.

CLASSE TRAVAIL : Donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec les classes

Intermédiaire et Ouverte. Pour les chiens âgés de 15 mois minimum titulaire de l'attestation permettant l'engagement en classe Travail (joindre une photocopie à la feuille d'engagement). La récompense doit être homologuée au plus tard à la date fixée par la clôture des engagements.

CLASSE CHAMPION : Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés d'au moins 15 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE JEUNE : Pour les chiens âgés de 9 à 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif EXCELLENT et non au CACS. (Voir conditions Champion de France jeune)

CLASSE BABY/PUPPY : - 4/6 mois et 6/9 mois. Ces classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (Par ordre décroissant, très prometteur, prometteur, assez prometteur,).

CLASSE VETERAN : Pour les chiens âgés d'au moins 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS. (Voir conditions Champion de France vétérain)

GROUPE COMPETITION : Réservée aux chiens ayant concouru la veille en RING ou possédant le niveau 1 dans une discipline de travail autorisée. Ne donne pas droit au CACS, les qualificatifs obtenus ne pourront être homologués pour la grille de sélection, ou l'obtention d'un titre de Champion.

CLASSE NE CONCOURANT PAS : Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne seront pas examinés par le juge.

LOTS : d'affixe ou de reproducteur : un producteur ou un propriétaire peut inscrire plusieurs lots. L'inscription s'effectue dès les jugements terminés en remplissant les feuilles d'engagement disponibles au Secrétariat.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS : Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagné d'un titre de paiement à l'ordre du CBF au trésorier du club dont l'adresse est mentionnée sur la feuille d'engagement.

REFUS OU EXCLUSION des engagements : la société se réserve le droit de refuser : a) tout engagement qu'elle croirait bon ne pas devoir admettre, sans préciser le motif et les rembourser même après les avoir acceptés ; b) des chiens trop agressifs (à leur entrée ou en cours d'exposition) ; c) ceux refusés par les services vétérinaires, d) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés.

PRESENTATION : Il est précisé que **le chien ne peut être présenté simultanément que par une seule personne, ce qui exclut tout « double handling »** c'est-à-dire qu'il est interdit à toute personne à l'extérieur du ring d'appeler ou d'exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par l'organisateur. Il pourra en cas de non-respect, disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de jugement.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, de 2 assesseurs, d'un commissaire de ring et si besoin, d'un interprète, fonctions qui en aucun cas ne peuvent être tenues par un juge (qualifié ou confirmateur ou un expert confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer.

Le matin, tous les chiens seront jugés et dotés d'un qualificatif, en fonction de leur conformité au standard. L'après-midi, dans chaque classe ou groupe, tous les chiens seront classés, par le collège des juges officiant.

Une qualité égale, une préférence sera donnée aux chiens titulaires d'un TAN, TEST de CARACTERE ou COMPLEMENTAIRE, CANT ou CLASSE TRAVAIL

La présidence du jury sera effectuée par le juge ayant attribué les qualificatifs en matinée.

CACS – RCACS : **Ne pourront concourir pour l'attribution du CACS et RCACS que les chiens ayant obtenu 1^{er} excellent en classe ouverte, intermédiaire, ou travail à condition qu'ils soient de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place.**

Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir vérifié si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre des Origines reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^{ème} est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé le RCACS. Celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ou a déjà le titre de Champion National de Standard. Les CACS ne sont valables qu'après leurs homologations par la SCC.

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution d'un montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la SCC avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées : a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur – b) ceux qui auront fait une fausse déclaration - c) ceux qui auront fait subir leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci – d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ou des services vétérinaires – e) ceux qui auront remplacé un chien engagé par un autre. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITE : La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc.... et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans condition ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité.

OREILLES COUPEES : Par décision du Ministre de l'agriculture, les chiens nés après le 28 août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits de concours en France. Pour les chiens engagés le tatouage ou la puce doit être lisible.

APPLICATION : **Le président du CBF sera responsable de la bonne application de ce règlement.**

PROPHYLAXIE DE LA RAGE : **avis aux exposants résidents à l'étranger**

1) Le service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau des douanes français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit et le versement des frais correspondant. **2)** L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis moins d'un an. Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chénil

***Licence CUN 2023 obligatoire – pour un chien étranger, licence du jour à prendre sur place**

Ne pas oublier le carnet de santé, le certificat antirabique et le certificat de naissance pour les confirmations.

63^e Exposition Nationale d'Élevage et de Championnat

Validité du certificat de vaccination antirabique

En cas de primo vaccination : un mois après la date de délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat.

En cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination. La date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par des vétérinaires sanitaires désignés par la D.D.S.V.

Ces vétérinaires peuvent refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux conditions sanitaires. Les animaux présents doivent être en parfaite santé.

L'origine de chacun d'eux devra pouvoir être justifiée à tout moment.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

1 – le service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondant.

2 – L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de Douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux du chenil.

Information concernant la Nationale d'Élevage

- Si votre Bouvier a obtenu le Test de Caractère, le CANT bovins (agrégé par le CFBFA), le TAN ou le Test complémentaire*, vous pouvez arborer le carton attestant de la réussite à ces épreuves, le juge en tiendra compte pour ses classements, pour départager des concurrents à qualité égale.

- Le Test complémentaire de la Nationale d'Élevage sera jugé par le Président du CFBFA, le juge du concours s'il est présent (ou le Président de la CUE) et le testeur de la NE (décision du Comité du 04/12/1999). Le résultat sera immédiatement communiqué.

Le test complémentaire étant une condition demandée pour l'homologation du Titre de Champion de France de Conformité au standard, avec l'obtention du CACS de la Nationale d'Élevage ou du Championnat de France si le chien n'était pas détenteur d'un titre de travail, est désormais ouvert à tous les bouviers qui possèdent un test de caractère et une licence de mordant.

Il incombe aux exposants d'assurer le bien-être du chien lors des expositions canines. Il est interdit d'exposer le chien à des situations susceptibles de compromettre sa santé et son bien-être – comme laisser un chien dans une voiture par des températures élevées ou très basses et/ou le traiter de manière brutale ou cruelle. La violation de ces règles entraînera l'exclusion de l'exposition canine en cours et des événements à venir

Club Français du Bouvier des Flandres et des Ardennes

Affilié à la Société Centrale Canine, reconnue d'Utilité Publique

Samedi 16 septembre 2023

Règlement

Challenge André Le Lann

Article 1 : le Challenge est mis en compétition chaque année, à l'occasion du concours en ring de la Nationale d'Elevage. Il ne concerne que les Bouviers des Flandres.

Article 2 : Il est attribué au Bouvier ayant obtenu le meilleur pointage dans l'un des échelons le plus élevé, avec le qualificatif EXCELLENT* soit 160 points en 1 – 240 points en 2 – 320 points en échelon 3.

Article 3 : Pour emporter définitivement le Challenge, il faut que le même Bouvier l'ait gagné trois fois.

Article 4 : Le Challenge est mis en compétition pour la première fois, le 14 septembre 2002, au Touquet (Pas de Calais).

Article 5 : Le Challenge est jugé par un juge de travail qualifié, reconnu par la SCC et d'après le règlement de la SCC pour les concours de défense et de police en ring.

Article 6 : Le propriétaire du chien ayant réalisé le meilleur pointage emportera le trophée dont il aura la garde et dont il sera pécuniairement responsable. Il devra le remettre à la CUE du B+CFBFA, dans un délai minimum de 15 jours avant la manifestation.

Article 7 : Si le Challenge ne peut se disputer, il sera remis en dépôt au BFBFA. Le club ne peut pas s'approprier ce challenge pour l'attribuer à une autre manifestation.

Article 8 : le présent règlement sera porté à la connaissance des conducteurs participant au Challenge André Le Lann.

*conformément au règlement Ring en vigueur pour l'attribution du qualificatif Excellent.

Tout au long de la journée, ne manquez pas d'aller voir les nouveaux articles à l'effigie du club, disponibles dans notre boutique

Statistiques des chiens inscrits

1er GROUPE

BERGER DE BEAUCE	1
NHAT FEMELLES.....	De 1 à 1..... 1
BOUVIER DES ARDENNES	12
JEUNE MALES.....	De 2 à 3..... 2
INTERMEDIAIRE MALES.....	De 4 à 5..... 2
OUVERTE MALES.....	De 6 à 7..... 2
CHAMPION MALES.....	De 8 à 8..... 1
JEUNE FEMELLES.....	De 9 à 9..... 1
OUVERTE FEMELLES.....	De 10 à 12..... 3
NE CONCOURANT PAS FEMELLES.....	De 13 à 13..... 1
BOUVIER DES FLANDRES	28
PUPPY MALES.....	De 14 à 14..... 1
JEUNE MALES.....	De 15 à 15..... 1
INTERMEDIAIRE MALES.....	De 16 à 17..... 2
OUVERTE MALES.....	De 18 à 21..... 4
TRAVAIL MALES.....	De 22 à 22..... 1
CHAMPION MALES.....	De 23 à 23..... 1
COMPETITION MALES.....	De 24 à 25..... 2
NE CONCOURANT PAS MALES.....	De 26 à 26..... 1
CSAU MALES.....	De 27 à 27..... 1
BABY FEMELLES.....	De 28 à 28..... 1
PUPPY FEMELLES.....	De 29 à 29..... 1
OUVERTE FEMELLES.....	De 30 à 34..... 5
VETERAN FEMELLES.....	De 35 à 36..... 2
COMPETITION FEMELLES.....	De 37 à 37..... 1
NE CONCOURANT PAS FEMELLES.....	De 38 à 40..... 3
CSAU FEMELLES.....	De 41 à 41..... 1

Soit 41 chiens inscrits pour 24 races dans le 1er Groupe

Soit 41 chiens inscrits pour 24 classes à l'exposition de N.E. Bouviers des Flandres et des Ardennes (23)

JURY

M. VIZZARI Dominique (33)

BOUVIER DES ARDENNES

CLASSE JEUNE Mâles : 2
CLASSE OUVERTE Mâles : 2
CLASSE JEUNE Femelles : 1

CLASSE INTERMEDIAIRE Mâles : 2
CLASSE CHAMPION Mâles : 1
CLASSE OUVERTE Femelles : 3

BOUVIER DES FLANDRES

CLASSE PUPPY Mâles : 1
CLASSE INTERMEDIAIRE Mâles : 2
CLASSE TRAVAIL Mâles : 1
CLASSE COMPETITION Mâles : 2
CLASSE PUPPY Femelles : 1
CLASSE VETERAN Femelles : 2

CLASSE JEUNE Mâles : 1
CLASSE OUVERTE Mâles : 4
CLASSE CHAMPION Mâles : 1
CLASSE BABY Femelles : 1
CLASSE OUVERTE Femelles : 5
CLASSE COMPETITION Femelles : 1

BERGER DE BEAUCE

CLASSE NHAT FEMELLES - JUGE - .

ABSENT **1** **TORMA DELLE LUCI DELL'ALBA**

LOF : 22/85738 Tat : 380260171519234 née le 28/03/2022 (IRTO RIWEILLEN DES PIEDS ROUGES DE MALVOISINE X NESS DELLE OMBRE DI FUOGO) Prod. Mme COPELLI Emanuela Prop. Mme PIAN Catherine

BOUVIER DES ARDENNES

CLASSE JEUNE MALES - JUGE M. VIZZARI Dominique

2e TRES BON **2** **TISCOUET DE SABRES**

LOF : 000294 Tat : 250269300245500 né le 30/07/2022 (PACO DE L'ABBAYE DE HOUP L'AOUSTE X PYP A EXTREME DE LA FORGE) Prod. Mme MARCHWACKI Brigitte Prop. Mme HERZOG Muriel

1er TRES BON **3** **VADIM LA CENSE DU BALMELOK**

ALSH : 01364945 Tat : 972274200330578 né le 28/11/2022 (MINOS VON LIEBLINGEN X PIPELETTE EXTREME DE LA FORGE) Prod. M. HENRY Quentin Prop. Mme FOURRE Bérengère

CLASSE INTERMEDIAIRE MALES - JUGE M. VIZZARI Dominique

2e TRES BON **4** **HASENHIRSCH OSKAR**

VDH : DBC 22BdA05 Tat : 276095610919486 né le 04/06/2022 (F'KARAS DU VAL D'ANTHANOR X HASENHIRSCH GRETEL) Prod. Mme OBERHAUSER Kristin Prop. M. DE LEENHEER Mark

1er EXCELLENT CACS **5** **VICTOR LA CENSE DU BALMELOK**

Meilleur de sexe
Opposé

LOSH : 1349148 Tat : 972274200299568 né le 24/02/2022 (KEOPS LA CENSE DU BALMELOK X SELKIE LA CENSE DU BALMELOK) Prod. M. HENRY Quentin Prop. M. HENRY Quentin

CLASSE OUVERTE MALES - JUGE M. VIZZARI Dominique

2e EXCELLENT **6** **OUTLANDER DES BERGERS DU DESERT**

LOF : 000222/00034 Tat : 250268501572378 né le 03/09/2018 (N'JESPER LA CENSE DU BALMELOK X OXI DU BLOFAGNU) Prod. M. SCELLES Benoît Prop. M. SCELLES Benoît

1er EXCELLENT RCACS **7** **SPOCK DE SABRES**

LOF : 000277/00037 Tat : 250269300220598 né le 09/11/2021 (F'KARAS DU VAL D'ATHANOR X PYP A EXTREME DE LA FORGE) Prod. Mme MARCHWACKI Brigitte Prop. Mlle GUILLOSSON Sophie

CLASSE CHAMPION MALES - JUGE M. VIZZARI Dominique

ABSENT **8** **PICASSO EXTREME DE LA FORGE**

LOF : 000243/00035 Tat : 250268732634997 né le 01/05/2019 ((CH) KEOPS LA CENSE DU BALMELOK X QUENNE LA CENSE DU BALMELOK) Prod. Mme FORGES Bianca Prop. Mme MARCHWACKI Brigitte

CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE M. VIZZARI Dominique

1er EXCELLENT CACS-J **9** **VALKYRI DE LA CENSE DU BALMELOK**

Meilleur Jeune

LOSH : 01364943 Tat : 972274200330783 née le 28/11/2022 (MINOS VON LIEBLINGEN X PIPELETTE EXTREME DE LA FORGE) Prod. M. HENRY Quentin Prop. M. HENRY Quentin

CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE M. VIZZARI Dominique

3e EXCELLENT **10** **HASENHIRSCH MOMO**

VDH : DBC21/06/Bol17 Tat : 276095610705548 née le 01/02/2021 (HASENHIRSCH ISSEL X HASENHIRSCH GRETEL) Prod. M. ? Prop. Mme BRENKLE Monika

- 1er EXCELLENT CACS **11** **SIAM DE LA CENSE DU BAMELOK**
 LOSH : 1302337 Tat : 972270000450436 née le 08/12/2019 (GRIMM DU MAUGRE X LYS DE LA CENSE DU BAMELOK) Prod. M. HENRY Quentin Prop. M. HENRY Quentin
- 2e EXCELLENT RCACS **12** **SPARTHE DES BERGERS DU DESERT**
 LOF : 000272 Tat : 250268502151029 née le 15/07/2021 (OUTLANDER DES BERGERS DU DESERT X RAZZMOTTE LA CENSE DU BALMELOK) Prod. M. SCELLES Benoit Prop. Mme MARCHWACKI Brigitte

CLASSE NE CONCOURANT PAS FEMELLES - JUGE M. VIZZARI Dominique

- ABSENT **13** **TERZA**
 LOF : ? Tat : 250269610747221 née le 16/11/2022 (SIKORSK X RINA) Prod. ? Prop. M. ORY Xavier

BOUVIER DES FLANDRES

CLASSE PUPPY MALES - JUGE M. VIZZARI Dominique

- TRES PROMETTEUR **14** **UBAC DU COEUR DES BERGERS**
 Meilleur Puppy
 LOF : 041044 Tat : 250269610719102 né le 03/03/2023 (OBELIX DU COEUR DES BERGERS X PHOENIX DE LA PLAINE DES FLANDRES) Prod. Mme NICOLLE Elsa Prop. Mme NICOLLE Elsa

CLASSE JEUNE MALES - JUGE M. VIZZARI Dominique

- ABSENT **15** **TURBO DU COEUR DES DEUX MERS**
 LOF : 040944 Tat : 250268780483143 né le 20/07/2022 (LACO DE LA GENESIS X MADO DU COEUR DES DEUX MERS) Prod. M. Mme DELAGE Michel / STEPHAN Caroline Prop. M. LEFRANC Claude

CLASSE INTERMEDIAIRE MALES - JUGE M. VIZZARI Dominique

- 1er EXCELLENT CACS **16** **HYAKO EMMA NORTH CARPATY**
 SPKP : 180 Tat : 941000026788322 né le 09/04/2022 (CASH-USHI V. D. VANENBLIKHOEVE X EMMA CHILLI NORTH CARPATY) Prod. M. Maté Tivadar Prop. M. CALLEMEYN Filip
- 2e EXCELLENT RCACS **17** **TIGER DU CLOS DU BRUAYSIS**
 LOF : 040895 Tat : 250269500856294 né le 20/04/2022 (LYCO DU CLOS DU BRUAYSIS X OSATOUK DU CLOS DU BRUAYSIS) Prod. MM. AUGUSTO Christophe / HECQUET Pascal Prop. Mme LE CLAINCHE Chantal

CLASSE OUVERTE MALES - JUGE M. VIZZARI Dominique

- 2e EXCELLENT **18** **ROCK DU COEUR DES DEUX MERS**
 LOF : 040594 Tat : 250268743559504 né le 08/11/2020 (GAILLARD DU COEUR DES DEUX MERS X MADO DU COEUR DES DEUX MERS) Prod. M. Me DELAGE Michel et STEPHAN Caroline Prop. M. LEFRANC Claude

- 1er EXCELLENT **19** **RWAN DU VAL DE ROQUEPERTUSE**
 LOF : 040479/04211 Tat : 250268501917653 né le 30/04/2020 (IPSO DIT ISTAN DE LA PLAINE DES FLANDRES X NINA DES ARGEIRAS) Prod. Mme LAGNIE Christiane Prop. Mme LAGNIE Christiane

- ABSENT **20** **SHIRO DU DOMAINE DES HAUTOIS**
 LOF : 040687/04230 Tat : 250268723146635 né le 29/03/2021 (ORISS DU BALMELOK X MAYA DU CLOS DU BRUAYSIS) Prod. M. KUREK Raymond Prop. Mme ALLAIN Caroline

- 3e TRES BON **21** **STANLEY DU CLOS DE LA LUETTE**
 LOF : 040729/04226 Tat : 250268732774419 né le 17/05/2021 (NAVAJO FREE SPIRIT DU CLOS DE LA LUETTE X PACIFIC PALISSADES DU CLOS DE LA LUETTE) Prod. Mme M. NICOLAS Nathalie et Raymond Prop. M. BOHN Olivier

CLASSE TRAVAIL MALES - JUGE M. VIZZARI Dominique**ABSENT 22 MISTRAL DU COEUR DES DEUX MERS**

LOF : 039411/04117 Tat : 250268731607058 né le 15/04/2016 (EROX DE LA VELERIE X DIXIE MCLEAN VD ROD) Prod. M. Mme DELAGE Michel / STEPHAN Caroline Prop. Mme FESER Myriam

CLASSE CHAMPION MALES - JUGE M. VIZZARI Dominique**1er EXCELLENT 23 PHOEBUS DU COEUR DES BERGERS****Meilleur de Race**

LOF : 040205/04187 Tat : 250268501076726 né le 28/03/2019 (IPSO DE LA PLAINE DES FLANDRES (DIT ISTAN) X JOE DU BOIS DE LA BRIQUE) Prod. Mme NICOLLE Elsa Prop. Mme NICOLLE Jocelyne

CLASSE COMPETITION MALES - JUGE M. VIZZARI Dominique**ABSENT 24 MARS DU COEUR DES DEUX MERS**

LOF : 039410/04144 Tat : 250268731607193 né le 15/04/2016 (EROX DE LA VELERIE X DIXIE MCLEAN VD ROD) Prod. M. Mme DELAGE Michel / STEPHAN Caroline Prop. M. CAUDERON Jean-Luc

ABSENT 25 MICHELE DU COEUR DES DEUX MERS

LOF : 039408/04114 Tat : 250268731607148 né le 15/04/2016 (EROX DE LA VELERIE X DIXIE MCLEAN VD ROD) Prod. M. Mme DELAGE Michel / STEPHAN Caroline Prop. M. VENANZI Jean-Mario

CLASSE NE CONCOURANT PAS MALES - JUGE M. VIZZARI Dominique**ABSENT 26 UDGINO DE LA MALLERIE DES LANDELLES**

LOF : 041079 Tat : 250269591152717 né le 20/05/2023 (PROSPER DU CLOS DU BRUAYSIS X MAHAUT DE LA MALLERIE DES LANDELLES) Prod. M. GEORGES Loic et Isabelle Prop. Mme GAULIER Michèle

CLASSE CSAU MALES - JUGE - .**ABSENT 27 TI-AMO DU COEUR DES DEUX MERS**

LOF : 040942 Tat : 250268780483140 né le 20/07/2022 (LACO DE LA GENESIS X MADO DU COEUR DES DEUX MERS) Prod. M. DELAGE Michel et Mme Stephan Caroline Prop. M. VENAMZI Jean-Mario

CLASSE BABY FEMELLES - JUGE M. VIZZARI Dominique**TRES PROMETTEUR 28 URHANE DE LAGE BASTON****Meilleur Baby**

LOF : 041087 Tat : 250269610500470 née le 29/04/2023 (SULLY DE LA PLAINE DES FLANDRES X O'KEKE DE LAGE BASTON) Prod. M. MATHIAS Franck Prop. Mme ALLAIN Caroline

CLASSE PUPPY FEMELLES - JUGE M. VIZZARI Dominique**ABSENT 29 UTOPIE DU COEUR DES BERGERS**

LOF : 041045 Tat : 250269610719120 née le 03/03/2023 (OBELIX DU COEUR DES BERGERS X PHOENIX DE LA PLAINE DES FLANDRES) Prod. Mme NICOLLE Elsa Prop. Mme NICOLLE Elsa

CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE M. VIZZARI Dominique**4e EXCELLENT 30 NOVIA DE FIRMVERT**

LOF : 039711/04782 Tat : 250269812271395 née le 09/06/2017 (HARDY DE FIRMVERT X DAHLIA DE FIRMVERT) Prod. Mme BERAUD Renée Prop. Mme GAULIER Michèle

3e EXCELLENT 31 ORBIANE DES ARGEIRAS

LOF : 040113/04830 Tat : 250269811576430 née le 17/10/2018 (KEJUAN SPANISH DE DASILVA X HANOUK DES DUNES NORDIQUES) Prod. Mme OBERT Liliane Prop. Mme LOMBARDI Annie

2e EXCELLENT RCACS 32 RHAPSODY DU VAL DE ROQUEPERTUSE

LOF : 040485/04862 Tat : 250268501917567 née le 30/04/2020 (IPSO DIT ISTAN DE LA PLAINE DES FLANDRES X NINA DES ARGEIRAS) Prod. Mme LAGNIE Christiane Prop. Mme LAGNIE Christiane

1er EXCELLENT
CACCSMeilleur de sexe
Opposé

EXCELLENT

33 RIPLAY DES TOURBIERES D'ALLIACUM

LOF : 040496/04898 Tat : 250268743322524 née le 10/06/2020 (OPIUM DU CLOS DU BRUAYNIS X NANOUK DES HAUTS MARCHES) Prod. M. CHORIN Stephane Prop. M. LEROUX Denis

34 SAMOURAI DU DOMAINE DES HAUTOIS

LOF : 040685/04886 Tat : 250268723146745 née le 29/03/2021 (ORISS DU BALMELOK X MAYA DU CLOS DU BRUAYNIS) Prod. M. KUREK Raymond Prop. Mme DAUSSE Sandrine

CLASSE VETERAN FEMELLES - JUGE M. VIZZARI Dominique

2e TRES BON

35 IDEM DU COEUR DES DEUX MERS

LOF : 038395/04647 Tat : 250268710306756 née le 17/02/2013 (BASILE DE LA ROSELIERE DU MEERSTRATEN X DORA DU COEUR DES DEUX MERS) Prod. M. Mme DELAGE Michel / STEPHAN Caroline Prop. Mme SCHMITT Danièle

1er EXCELLENT

36 JOE DU BOIS DE LA BRIQUE

Meilleur Vétéran

LOF : 038994/04700 Tat : 250269606373106 née le 11/10/2014 (GABIN DE LA PLAINE DES FLANDRES X HABY DU BAIN DU ROY) Prod. M. CLEMENCE Luc Prop. Mme NICOLLE Jocelyne

CLASSE COMPETITION FEMELLES - JUGE M. VIZZARI Dominique

ABSENT

37 MADO DU COEUR DES DEUX MERS

LOF : 039413/04763 Tat : 250268731607215 née le 15/04/2016 (EROX DE LA VELERIE X DIXIE MCLEAN VD ROD) Prod. M. Mme DELAGE Michel / STEPHAN Caroline Prop. M. Mme DELAGE Michel / STEPHAN Caroline

CLASSE NE CONCOURANT PAS FEMELLES - JUGE M. VIZZARI Dominique

ABSENT

38 UBIA DE LA ROSELIERE DU MEERSTRATEN

LOF : 041113 Tat : 250269591508846 née le 01/06/2023 (JOKER DE LA ROSELIERE DU MEERSTRATEN X RIPLAY DES TOURBIERES D'ALLIACUM) Prod. M. LEROUX Denis Prop. M. Mme LEROUX Denis et Françoise

ABSENT

39 UKA DE LA ROSELIERE DU MEERSTRATEN

LOF : 041111 Tat : 250269591509141 née le 01/06/2023 (JOKER DE LA ROSELIERE DU MEERSTRATEN X RIPLAY DES TOURBIERES D'ALLIACUM) Prod. M. LEROUX Denis Prop. M. CACHEUX Gérard

ABSENT

40 ZARKKA DE DASILVA

LOE : 2337760 Tat : 941000019718039 née le 25/07/2016 ((CH) WORO KOWO DE DASILVA X (CH) ARKKA DE DASILVA) Prod. Mme VALENTI IBANER Conchita Prop. Mme LAGNIE Christiane

CLASSE CSAU FEMELLES - JUGE - .

ABSENT

41 TWIX DU COEUR DES DEUX MERS

LOF : 040948 Tat : 250268780483115 née le 20/07/2022 (LACO DE LA GENESIS X MADO DU COEUR DES DEUX MERS) Prod. M. DELAGE Michel et Mme Stephan Caroline Prop. M. CAUDERON Jean-Luc

Liste des exposants
N.E. Bouviers des Flandres et des Ardennes (23) samedi 16 septembre 2023

A

ALLAIN Caroline () 20-28

B

BOHN Olivier () 21

BRENKLE Monika 197, avenue Charles de Gaulle 08000 CHARLEVILLE MEZIERES 10

C

CACHEUX Gérard 5, rue d'Altkirch 68560 BETTENDORF 39

CALLEMEYN Filip () 16

CAUDERON Jean-Luc 8, Trescouet 56160 SEGLIEN 24-41

D

DAUSSE Sandrine () 34

DE LEENHEER Mark 20, chemin du Vuard Marchat 74200 THONON LES BAINS 4

DELAGE Michel / STEPHAN Caroline 19, rue Lansade 33420 RAUZAN 37

F

FESER Myriam Moisy 20, chemin de La Verchère 74270 FRANGY 22

FOURRE Bérengère Loire de Verines 34, rue Villa de Laurius 17540 VERINES 3

G

GAULIER Michèle 6, rue de la Fontaine 58270 ST BENIN D'AZY 26-30

GUILLOSSON Sophie 25, rue Robert Fossorier 14800 DEAUVILLE 7

H

HENRY Quentin Rue des Bruyères Obourg 7034 MONS (BELGIQUE) 5-9-11

HERZOG Muriel () 2

L

LAGNIE Christiane Le Courcoussier Bas 37, allée Douè Rigau 83560 ST JULIEN LE MONTAGNIE 19-32-40

LE CLAINCHE Chantal () 17

LEFRANC Claude 17, avenue du Château 93220 GAGNY 15-18

LEROUX Denis () 33

LEROUX Denis et Françoise () 38

LOMBARDI Annie 21, rocade du Belvédère 83140 SIX FOURS LES PLAGES 31

M

MARCHWACKI Brigitte 1, rue dessous Michaut 89600 CHEU 8-12

N

NICOLLE Elsa 3 chemin dès Taureaux 36210 ST CHRISTOPHE EN BAZELLE 14-29

NICOLLE Jocelyne 3, chemin des Taureaux 36210 ST CHRISTOPHE EN BAZELLE 23-36

O

ORY Xavier () 13

P

PIAN Catherine 72, rue Théophile Lamy 18000 BOURGES 1

S

SCELLES Benoît L'Epinay 50240 ST LAURENT DE TERREGATTE	6
SCHMITT Danièle 10, rue des Chataigniers 87800 ST PRIEST LIGOURE	35

V

VENAMZI Jean-Mario Lieu Dit La Maison Neuve 72700 PRUILLE LE CHETIF	27
VENANZI Jean-Mario Lieu-dit la Maison Neuve 72700 PRUILLE LE CHETIF	25

cedia.fr

au service de la cynophilie



votre partenaire expo

engagements en ligne & résultats des expositions

catalogue, revue, affiche, flyer, newsletter, mailing...



facebook.com/cedia.fr/



*Club Français du
Bouvier des Flandres
et
des Ardennes*



Nationale d'**E**levage
16 – 17 Septembre 2023